

BILL CONCERNANT LES PÉNITENCIERS.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose que le bill (No 111) à l'effet d'amender et refondre la législation sur les pénitenciers soit lu pour la première fois.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.

COMITÉ DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il serait peut-être à propos de discuter vendredi prochain, le rapport du comité des privilèges et élections.

M. CAMERON (Huron) : L'honorable monsieur consent-il à ajourner le débat jusqu'à lundi, vu qu'il s'agit d'une importante question.

Sir JOHN A. MACDONALD : Lundi, alors.

PRIME POUR LE FER EN GUEUSE.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose que la Chambre se forme en comité général, jeudi prochain, pour examiner la résolution suivante :

Résolu—Qu'il est à propos de décréter qu'une prime d'une piastre et cinquante cents par tonne sera payée pour tout le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien, entre le premier jour de juillet 1883 et le troisième jour de juin 1886, inclusivement, et qu'une prime d'une piastre par tonne sera pareillement payée pour ce même article fabriqué entre le premier jour de juillet 1886, et le trentième jour de juin 1889, inclusivement.

La sanction de la Couronne a été donnée à cette résolution.

La motion est adoptée.

SOLDE DES OFFICIERS ET DES HOMMES DE LA MILICE ACTIVE.

M. CARON : Je propose que la Chambre se forme en comité général, demain, pour examiner les résolutions suivantes :

Résolu qu'il est à propos de décréter que les officiers et soldats de la milice active—forces de terre—recevront, pour chaque jour d'exercice de trois heures, en vertu de la clause 45 du bill (No 31) actuellement devant la Chambre, la solde indiquée dans le tableau suivant :—

OFFICIERS :

Lieutenant-colonel.....	\$4.87
Major.....	3.90
Payeur.....	3.05
Adjudant avec rang de lieutenant.....	2.44
do 2nd lieutenant.....	2.13
Chirurgien.....	3.65
Aide-chirurgien.....	2.43
Quartier-maître.....	1.84
Capitaine.....	2.82
Lieutenant.....	1.58
2nd lieutenant.....	1.23

SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS :

Sergent-major.....	1.00
Quartier-maître sous-officier.....	.90
Commis du payeur.....	.90
Secrétaire du régiment.....	.90
Infirmier-major.....	.90
Sergent-fourrier.....	.80
Sergent.....	.75
Caporal.....	.60
Clairon.....	.50
Soldat.....	.50
Pour chaque cheval employé à tel exercice.....	1.00

2. Que la solde du quartier-maître général aux quartiers généraux, sera de deux mille six cent piastres par année.

3. Que les officiers et soldats de la milice navale, et les officiers de la milice de réserve, lorsqu'ils seront convoqués et exercés en vertu des clauses 46 et 47 du dit bill (No 31), recevront, pour chaque jour d'exercice, la solde de leur grade respectif, conformément au tableau qui précède.

4. Toutes sommes d'argent nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées par le présent acte pourront être puisées au fonds consolidé du revenu, sur mandat adressé par le Gouverneur au receveur général ;

M. BEATY

mais nulle somme ne sera ainsi payée à moins qu'elle ne fasse partie des sommes votées par le parlement ; et un état détaillé des deniers ainsi dépensés devra être soumis au parlement dans le cours de la session qui suivra.

La sanction de la Couronne a été donnée à cette résolution.

La motion est adoptée.

RAPPORT OFFICIEL DES DÉBATS.

M. CASGRAIN : Avant de passer à l'ordre du jour, je désire appeler l'attention de la Chambre sur nos *Débats*.

Il est bon, sans doute, que nos débats soient publiés, mais au moins faut-il qu'ils le soient correctement. Au cours de la discussion qui eut lieu avant-hier, et que j'ai suivie avec intérêt, l'honorable député de Simcoe-Sud (M. Tyrwhitt), que je suis fâché de ne pas voir à son siège, a dit, et ce fut là de fait le point le plus saillant de son discours, qu'il venait au Canada une certaine classe d'immigrants qu'il n'aimait pas à y voir.

Or, cette déclaration de l'honorable monsieur aurait dû être publiée dans le pays, telle qu'a été faite en Chambre, vu surtout qu'elle avait créé ici une certaine sensation. J'ai lu attentivement le rapport du discours de l'honorable membre à la page 11 des *Débats* du 16 avril, et je n'y vois pas ce passage, bien que les journaux, le *Mail*, le *Citizen*, le *Globe* et autres, l'aient reproduit, ce qui est étrange.

Pour mieux renseigner la Chambre, je vais citer les journaux qui ont rapporté les paroles de l'honorable monsieur.

Le rapport du *Citizen* dit :

"L'honorable monsieur pensait que le bill aurait le bon effet d'empêcher l'immigration en ce pays, d'une classe de gens qu'il n'aimait pas à voir ici."

Le rapport du *Globe*, dit :

"Ce bill empêchera de venir au Canada une nombreuse classe d'immigrants, que, moi pour un, je n'aime pas à voir."

Le rapport du *Mail*, dit :

"Et empêchera de venir en ce pays, une classe d'immigrants que moi pour un, je n'aime pas à voir ici."

Je n'aurais pas attaché beaucoup d'importance à cette omission du discours de l'honorable monsieur, si les paroles ainsi retranchées ne s'appliquaient pas parfaitement à la situation, en montrant l'esprit qui présidait au débat. Et c'est ce qui m'a fait appeler l'attention de la Chambre sur le fait, afin que cette partie du discours de l'honorable monsieur soit inséré dans les *Débats*.

Je suis fâché de l'absence de l'honorable monsieur, que j'ai vainement essayé de voir, parce que je n'aime pas à parler des absents. Mais c'est la seule occasion qui me sera offerte de soumettre l'affaire à la Chambre, et il me faut le faire en l'absence de l'honorable député.

Pour finir, je dois dire que les discours des honorables membres de cette Chambre devraient être rapportés dans les *Débats*, tels que prononcés ; et que chacun est responsable des paroles qu'il prononce ici.

M. BOWELL : Je suis fâché de ne pas voir ici l'honorable député de Simcoe-Sud. Mais je puis déclarer qu'il est venu me voir pour me dire que le langage qu'on lui avait prêté n'était pas strictement exact, et que s'il s'en était servi, ça n'avait pas été son intention de parler ainsi. Il m'a expliqué ses paroles, et j'espère que l'honorable monsieur pourra, lorsqu'il sera présent, donner sa version de l'affaire. Je ne veux pas justifier rien de ce qu'il m'a dit, mais faire savoir tout simplement à la Chambre que l'honorable monsieur m'a parlé de la chose et m'a déclaré qu'il n'a pas tenu précisément le langage qu'on lui attribue.

M. IVES : Je pense qu'il est généralement bien compris que l'honorable monsieur entendait parler des Chinois, et il se trouve sans doute d'autres honorables membres qui partagent l'opinion du député de Simcoe-Sud, c'est-à-dire qu'il n'est pas désirable de favoriser beaucoup l'immigration de ces gens-là.